

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09 mars 2009

Le conseil Municipal est précédé d'un débat public avec la participation de nombreux habitants de Morogues.

Le Maire fait un rappel sur l'historique de la Poste à Morogues et les conséquences des différentes restructurations de ces dernières années.

Historique de la Poste à Morogues

1903 : Le 27 décembre, le Conseil Municipal, présidé par M. Jossant, Maire, demande l'installation d'un bureau de Poste à Morogues.

Il estime la population « déshéritée » du point de vue des communications Postales.

L'absence de bureau de Poste n'empêche pas le Directeur des Postes et Télégraphe de demander l'installation du téléphone.

1904 : le projet de téléphone verra le jour fin 1904.

1906 : le bureau de Poste est installé provisoirement

1910 : Le bureau de Poste est installé définitivement.

2006 : La Poste supprime le tri à Morogues et à Henrichemont. La tournée du Bourg de Morogues est supprimée et répartie sur d'autres tournées.

Le directeur de la Poste propose au Maire, Luc Doumas, de transformer le bureau de Poste en APC (agence postale communale).

Suite à une mobilisation des habitants de Morogues et des environs, le bureau de Poste de Morogues est maintenu mais une baisse de 50% des horaires d'ouverture est concédée.

Le 10 juin 2008, le Directeur de la Poste reprend rendez-vous pour annoncer à nouveau son intention de transformer le bureau de poste en APC, ou de diminuer à nouveau les horaires d'ouverture. Les élus ne comprennent pas qu'après avoir fait il y a deux ans des concessions non négligeables, aujourd'hui la question revienne.

Le 17 juin 2008, lors d'un conseil Municipal ; l'ensemble des élus refusent que l'on touche à nouveau au bureau de Poste de Morogues.

Le 21 août 2008, lors d'une manifestation pour le maintien de la Poste en service Public, une lettre expliquant notre désaccord et notre exigence de maintenir le bureau de Poste de Morogues en l'état, a été remise au Préfet.

Du 10 juin au 24 octobre 2008, aucune nouvelle de la Poste sur le sujet.

Le 24 octobre 2008, la Poste reprend rendez-vous.

La Poste renouvelle sa proposition d'APC ou de relais poste commerçant. Nouvelle surprise, les représentantes de la Poste présentes, annoncent que dès le 1er novembre les horaires passaient de 17 heure à 10 heures par semaine, pour une période 6 mois.

Cet état de fait est inacceptable et la Directrice d'établissement accepte de décaler cette décision unilatérale, le temps qu'une réunion publique avec l'ensemble des habitants soit organisée.

Le 27 octobre 2008, le Conseil Municipal décide de consulter les habitants sur les deux propositions de la Poste : APC et(ou) horaires réduits, et d'organiser une réunion Publique et d'y inviter les représentants de la Poste.

Le 4 novembre 2008, la réunion Publique a lieu devant une assistance nombreuse et motivée. Le résultat de la consultation est sans appel, les propositions de la Poste sont rejetées en bloc.

Une manifestation médiatisée et pacifique est décidée pour le 29 novembre.

Le 15 novembre 2008, la Poste envoie un courrier en réitérant ses trois propositions :

- APC,
- Relais poste commerçant
- Réduction des horaires.

La lettre précise que la réduction des horaires s'applique dès le 1^{er} décembre 2008. Au 1er décembre les personnes ayant un emploi la semaine n'auront plus accès au bureau de Poste de Morogues et devront faire la queue au bureau de Poste des Aix en effectuant entre 11 et 20 km aller retour.

Le 29 novembre 2008, la manifestation à lieu, les habitants de Morogues ont fait le déplacement en covoiturage bien sur. Symboliquement, chaque manifestant va acheter un timbre au bureau de Poste des Aix. Une pétition est proposée à la signature aux passants et automobilistes. Quelques 350 signatures en moins d'une heure.

Les conséquences de ces réorganisations de 2006 à aujourd'hui.

a) Pour le bureau de Poste.

Les horaires d'ouvertures diminués de 50% entraînent une baisse de la fréquentation.

L'emploi du bureau de Poste est transformé en simple guichetier avec des services en moins.

Le guichetier absent pour maladie, formation ou congés n'est plus systématiquement remplacé. Un simple mot sur la porte de la Poste indique fermé.

b) Pour la distribution du courrier.

Un emploi direct est supprimé.

Les tournées sont rallongées.

Le courrier est trié tant bien que mal, de nombreuses lettres arrivent aux mauvais destinataires.

Le courrier qui arrivait à 8h en Mairie de Morogues arrive à 11h. Pour la Mairie d'Humbligny il arrive l'après-midi.

Des lettres prioritaires arrivent 1 mois après la date d'oblitération.

Le courrier est plusieurs jours sans être distribués. Les journaux arrivent par trois ou par cinq distribués une fois par semaine, par des salariés obligés de faire des heures supplémentaires après avoir fait leur propre tournée qui a déjà été rallongée.

Conclusions :

La baisse des horaires et la diminution des services proposés

Ne peuvent qu'entraîner une baisse de la fréquentation. Un service qui n'est pas régulièrement accessible est un service qui n'en ait plus un.

Aujourd'hui, dans nos communes rurales on supprime les services traditionnels, alors que la plupart des habitants n'ont pas accès aux nouvelles technologies. Pour exemple l'accès au haut débit Internet, n'est accessible que pour 55% de la population, 101 familles n'y ont pas accès.

Transformer le bureau de Poste en APC n'est pas envisageable.

Cet été le gouvernement a annoncé la privatisation de la Poste pour 2010, que vont devenir les APC mises en place avant cette date, pourront-elles encore être financées par une contribution de la poste devenue société anonyme ? Aujourd'hui la contribution de la Poste aux APC est déjà en dessous du coût réel supporté par la commune donc le contribuable. Demain on accusera les Maires de fermer les APC, parce que le coût ne sera plus supportable par les budgets communaux en constantes diminutions.

Le 10 décembre 2008 : La commission de maintien de la présence postale a eu lieu. La conclusion du Président a été la suivante : la concertation doit se poursuivre avec comme base une possible baisse des horaires mais avec le maintien du samedi matin.

Le 9 février 2009 : Les responsables de la Poste font de nouvelles propositions qui à la virgule près sont les mêmes que celles d'octobre 2008. Ce qui avait été acté en commission n'a pas été pris en compte.

Les propositions sont les suivantes :

- Relais Postale commerçant,
- Agence Postale Communale
- Passage des horaires à 12 heures (+2heures par rapport à la proposition d'octobre), avec suppression du samedi et du mercredi. Le samedi est la matinée où la fréquentation est la plus élevée.

Après cet exposé, le débat s'est installé et des pistes d'actions à mener se sont fait jour :

Des débats il en est ressorti 5 points :

1) Les habitants refusent la transformation du bureau de poste en APC ou relais commerçant, argumentant que la Poste doit assumer le service Public pour lequel elle est mandatée.

2) Les habitants de Morogues acceptent difficilement une nouvelle baisse des heures d'ouvertures mais seraient prêts pour certains à l'accepter si cette baisse s'accompagne du maintien de l'ouverture du samedi matin et du mercredi matin (jours les plus fréquentés)

3) Si les négociations ne peuvent pas être engagées sur les bases exposées ci-dessus, les habitants exigent qu'une audience soit demandée au directeur départemental de la Poste ou au directeur régional si c'est ce dernier la personne compétente.

4) Une lettre ouverte devra être adressée aux politiques.

5) Les Maires concernés par la suppression de leur bureau de Poste, doivent être contactés pour envisager une action commune. Après ce débat qui s'est déroulé de façon constructive, le conseil Municipal s'est tenu et les élus ont repris et adoptés les propositions faites par les habitants.

A suivre !!!